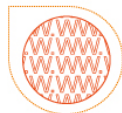


EN 2013, COMMENT CONTACTER LE CCUES ?

Le CCUES est l'unique interlocuteur des retraités de France Télécom (à l'exception des CE Corse, Caraïbes, Réunion/Mayotte, FT Contenus, FT SCE, qui n'ont pas signé l'accord de gestion) Vous trouverez ci-dessous la liste des contacts communiqués par le CCUES.



En 2013, le CCUES et les CE mettent en place **un Guichet Unique** pour mieux vous répondre et vous servir :
www.ce-ft-orange.fr.



Pour nous contacter par e-mail, suivant la nature de votre demande, écrivez-nous :

- une demande d'inscription : retraites.inscription@ccues-ft.fr
- une demande concernant l'Aide à l'Autonomie : retraites.autonomie@ccues-ft.fr
- une demande concernant les Bons Plans : retraites.bonsplans@ccues-ft.fr
- une demande concernant les Chèques-Vacances : retraites.chequesvacances@ccues-ft.fr
- une demande sur les PAS, Prestations d'Action Sociale : retraites.pas@ccues-ft.fr
- une demande concernant le Quotient Familial : retraites.qf@ccues-ft.fr
- une demande concernant les Vacances Enfants : retraites.ve@ccues-ft.fr
- pour toute autre question : retraites.accueil@ccues-ft.fr



Nos Chargés d'Assistance vous répondent au **0810 007 221** du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15.

(Coût de la communication depuis un poste fixe en métropole : 0.078€ l'appel, puis 0.028€ la minute. Surcoût éventuel depuis un mobile selon l'opérateur. Le serveur vocal interactif vous diffuse des informations 24/24.)

Pendant les vacances scolaires, **la permanence d'urgence Vacances Enfants** est accessible au **0800 808 800**.



Enfin, vous pouvez nous envoyer un **courrier** à :

CCUES France Télécom SA – Orange

ASC / Accueil ouvriers-droit

TSA 10003

41965 Blois Cedex 09

→ À noter : à partir du 1er janvier 2013, pour une demande de prestations 2013 ou antérieures, il vous faut nécessairement contacter le **CCUES**.

→ N'oubliez pas de renseigner la page Mon Compte sur le **Guichet Unique**, de mettre à jour votre Situation Familiale et de faire valider votre Quotient Familial 2013 pour pouvoir bénéficier des ASC 2013.